

Je souhaite réagir à l'article « Tours : successions de démissions au conseil municipal ! Mais que se passe-t-il ? ». Je m'étonne en effet de certains amalgames et je suis surpris de certaines erreurs. Ainsi, comment, objectivement, peut-on compter neuf défections ou démissions ? Vous confondez ainsi ceux qui ont quitté le conseil municipal (décès, départ à l'étranger, convenances personnelles) et ceux qui ont démissionné de leur poste d'adjoint mais sont restés conseillers municipaux. Vous comptabilisez neuf personnes dont le départ pourrait avoir la même cause. Comptons ensemble : un décès, un départ à l'étranger, un départ pour convenances personnelles, deux adjoints qui n'ont pas été repris dans l'exécutif lors du changement de maire, un touché par le cumul des mandats. Bref, que reste-t-il ? Trois personnes. Françoise Amiot qui, avec courage, a quitté ses délégations et son mandat de conseiller municipal (lorsque Serge Babary le présidait) parce qu'elle n'avait pas été retenue lors des élections législatives par le mouvement LR. Et, depuis que j'ai été élu maire, le cas de mesdames Darnet-Malaquin et Zazoua-Khames. Toutes deux n'ont pas su ou pas voulu participer à la nouvelle équipe. Je leur ai demandé, après le conseil municipal du 10 décembre de choisir. Elles ont décidé de remettre leur démission du poste d'adjointe tout en restant conseillère municipale. Ce qui clarifie nettement la situation et je m'en félicite. Notre majorité est unie au travail et au service des Tourangeaux.